



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Bas-Rhin



Strasbourg, le 13 juillet 2017

Le Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale du Bas-Rhin

à

Madame, Monsieur le Maire
de la Commune de Thal-Marmoutier

2, rue du Mosselbach

67440 Thal-Marmoutier

Madame, Monsieur le Maire,

Secrétariat général

Affaire suivie par
Sébastien BERNARD

Téléphone

03 88 45 92 31

Télécopie

03 88 61 43 15

Courriel

ce.sg67@ac-strasbourg.fr

Adresse

65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex

Horaires

du lundi au vendredi

de 8h 30 à 12h

sur rendez-vous

de 13h 30 à 17h

Vous avez demandé à adapter l'organisation de la semaine scolaire définie par l'article D. 521-10 du code de l'éducation, sur huit demi-journées réparties sur quatre jours, dans votre commune.

Par courrier du 13 juillet 2017, j'ai validé votre organisation du temps scolaire au regard de votre saisine et du vote du (ou des) conseil(s) d'école(s). Le CDEN du 5 juillet 2017 a émis un avis favorable à cette demande.

Depuis, l'organisation des transports scolaires a montré la nécessité d'ajuster de quelques minutes les horaires d'entrée et de sortie des élèves.

Je vous rappelle que l'article L. 521-3 du code de l'éducation, permet au maire de les modifier en raison de circonstances locales.

Vous voudrez bien me faire part de vos modifications d'horaire tenant compte du transport au moyen du coupon ci-joint, à me retourner dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur académique

Luc Launay

Modification des horaires décidée par le Maire pour tenir compte des circonstances locales.
Article L. 521-3 du code de l'éducation

Nom de la commune :

Nom de l'école :

Horaires du matin (début et fin) :

Horaires de l'après-midi (début et fin) :
(à reporter autant de fois que nécessaire pour couvrir toutes les écoles de la commune)

Nom de l'école :

Horaires du matin (début et fin) :

Horaires de l'après-midi (début et fin) :

à, le/2017

Signature du Maire

A retourner par courriel à :

Ce.inspecteur-adjoint67@ac-strasbourg.fr